



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Pays de la Loire*

**Arrêté du 6 décembre 2016 relatif à la composition d'un jury d'examen de la
Spécialité d'initiative locale option « Technicien qualité des milieux aquatiques »
pour la session 2017**

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- Vu le code rural, livre VIII.
- Vu le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.
- Vu l'arrêté du 01/10/1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole.
- Vu l'arrêté du 25/07/2006 portant création et fixant les modalités de fonctionnement des spécialités d'initiative locale mises en place par le ministre chargé de l'agriculture et de la pêche
- Vu l'arrêté du 10/12/2014 nommant Madame Claudine LEBON, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.
- Vu la décision du 15/01/2015 portant délégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire au titre de l'autorité académique
- Vu l'habilitation du 05/12/2011 autorisant l'EPLEFPA d'Angers à mettre en œuvre la spécialité d'initiative locale « technicien qualité des milieux aquatiques »

Arrête

Article 1 : Le jury de la SIL *Technicien qualité des milieux aquatiques* est composé comme suit :

Président : David MARCHEGAY - CFPPA Nature

Formateurs : Stéphane GUERIF – LEGTAP Briacé
Lionel GRELET – CFPPA Nature

Suppléant : Jacques BROSSARD – CFPPA Nature

Professionnels : Titulaire : Guillaume ROCHER – Quillevrant – 44170 JANS
Titulaire : Mr Dany CHAUVIRE – Le Pré Bourneau – 44430 LA
REMAUDIÈRE

Article 2 : Le jury est désigné pour la session 2016/2017 mise en œuvre par le centre de l'EPFEFPA d'Angers, jusqu'à la prochaine commission régionale de concertation et de conseil.

Fait à Nantes, le 6 décembre 2016

P/la directrice régionale et par délégation,
L'adjoint du chef du service régional
de la formation et du développement



François CHAVENON-VERLHAC